

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE
Reçu le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20241205

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Sainte-Christine, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 02/12/2024.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 59

Votants : 68 (dont 2 doubles voix et 7 pouvoirs)

Objet : Convention de Partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour les Années 2025-2026

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le SMADC et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme sont liés par une convention de partenariat signée en 2021 pour une période initiale de 3 ans. Cette convention a fait l'objet par le Conseil départemental d'une prolongation d'une année en 2024.

Cette convention encadre d'une part la contribution statutaire départementale fixée à un montant annuel de 378 680 € et d'autre part un programme d'actions (d'investissement et de fonctionnement).

Au cours de l'année 2024 de nombreux échanges avec le Conseil départemental ont permis de mieux connaître ses attentes en termes de conventionnement pour la période à venir :

- Une durée de convention de 2 ans, soit la période 2025-2026.
- Une convention intégratrice qui fait état des interventions du Conseil départemental sur le territoire des Combrailles au-delà même des financements apportés au SMADC en tant que tel.
- Le volet fonctionnement ne prévoira que la contribution statutaire annuelle et non plus des subventions pour des actions de fonctionnement.
- Les actions d'investissement seraient plus fortement soutenues qu'auparavant.

Le projet de convention devant être soumis en décembre 2024 au vote de la session du Conseil départemental prévoit :

- La reconduction de la contribution statutaire départementale (fonctionnement) pour un montant annuel de 378 680 €
- L'attribution d'une aide globale aux actions d'investissements de 300 000 € pour les deux années. Cette aide sera à répartir en tenant compte des possibilités de cofinancements entre les projets suivants :

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE
Reçu le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025

Intitulé du projet (Investissement)	Budget HT	Montants des cofinancements sollicités ou obtenus	Temporalité
Action 1 - Amélioration des conditions d'accueil et d'information des visiteurs	295 000 €	LEADER Puy-de-Dôme – Sera sollicité début 2025	2025-2026
Action 2 - Création d'un espace VTT	50 000 €	Conseil régional Auvergne Rhône Alpes – Territoire Région Pleine Nature - Sera sollicité début 2025	2025-2026
Action 3 - Extension et réaménagement de la Maison des Combrailles	Volet bâtiment : 516 120 € Volet équipement mobilier : 75 000 €	Volet bâtiment : Etat – DETR : 30 % soit 150 000 € - Sera sollicité début 2025 Région – Contrat Région : 100 000 € Volet équipement mobilier : pas de cofinancement	2025-2026
Action 4 - Actions transversales d'investissements nécessaires à la réalisation des missions de développement (matériels informatiques, serveurs)	45 000 €	Pas de cofinancement	2025-2026

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE : de demander les financements pour l'ensemble des projets évoqués ci-dessus dans le cadre de la convention 2025-2026 avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à ce dossier, dont la convention ci-après annexée.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



ASSEMBLEE GENERALE DU 18 DECEMBRE 2024

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE
Reçu le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025

A STE-CHRISTINE

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Durmignat	Nathalie NIAUX
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelyse DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Pouzol	Catherine BISCARAT
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Saint-Avit	Nelly CHEFDEVILLE
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Hilaire les Monges	Patrick ROCHETTE
Saint-Myon	Jean-Pierre MUSELIER
Saint-Rémy-de-Blot	Michel AUBIGNAT
Saint-Sulpice	Christian ERAGNE
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Savennes	Audrey MANUBY
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhet	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Jean-Louis RICHIN
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA

063-256301375-2025 Reçu le 13/01/2025 Publié le 13/01/2025	AR Préfecture Chavagnon-Combrailles et Volcans Combrailles Sioule et Morge Pays de Saint-Eloy	Youx COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DELEGUES PRESENTS Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY Julien PERRIN Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL	Olivier GLOWACKI
--	--	---	------------------

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines Canton de Saint-Ours Canton de Saint-Ours	Jocelyne LELONG Audrey MANUBY Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusés)
Bourg-Lastic (excusés)	Briffons (excusés- POUVOIR)
Bromont-Lamothe (excusés)	Bussières-près-Pionsat (excusée)
Charensat (excusées)	Château-sur-Cher (excusé)
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Giat (excusé)	Jozerand (excusé)
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Cruzille
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Menat (excusées - POUVOIR)	Messeix
Miremont (excusé)	Montaigut-en-Combraille (excusé)
Montcel (excusée)	Montel-de-Gelat (excusé)
Montfermy	Pionsat (excusé)
Pontaugur (excusé - POUVOIR)	Queuille (excusé)
Saint-Angel	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs (excusée)	Saint-Georges-de-Mons (excusée)
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner (excusée)
Saint-Maurice-près-Pionsat (excusé)	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)	Saint-Priest-des-Champs
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)	Sauvagnat (excusé)
Teilhède (excusé)	Tralaigues (excusée)
Virlet (excusée)	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusés - POUVOIR)	

Communautés de communes :

Madame Yannick BONY, excusée - **POUVOIR**
Monsieur Sébastien GUILLOT, excusé-**POUVOIR**
Monsieur Gérard VENAULT, excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)
Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusée)
Monsieur Grégory BONNET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusé - **POUVOIR**)

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE
Reçu le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025



CONVENTION 2025/2026

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles

Entre les soussignés

Le Département du Puy-de-Dôme,
représenté par son Président, **Monsieur Lionel CHAUVIN**
habilité aux fins des présentes par délibération n° 0.1 en date du 1^{er} juillet 2021
ci-après désigné "le Département"

d'une part

Et

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,
représenté par son Président, **Monsieur Boris SOUCHAL**
habilité aux fins des présentes par délibération n° DCS 20200901 en date du 18 septembre 2020

ci-après désignée "le SMADC"

d'autre part

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°XX du conseil départemental en date du XX décembre 2024,

Vu la délibération n° XXX du comité syndical du SMADC en date du 18 décembre 2024.

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE

Reçu le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025

Préambule

Il est convenu ce qui suit :

En octobre 2022, le Conseil départemental a adopté un plan stratégique qui définit, à l'horizon 2030, les axes et méthodes selon lesquels il souhaite mener son action dans ses différents domaines de compétences. Cinq orientations thématiques ont ainsi été définies avec, pour l'ensemble, une volonté affichée de travailler en transversalité et en coopération avec tous les acteurs du territoire :

- . être l'aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité
- . impulser une politique sociale juste et responsable, au service du parcours de vie de chacun
- . accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace, utile et apprécié
- . porter haut et transmettre la fierté de notre identité Puy-de-Dôme
- . faire de la transition écologique une ambition collective équitable, partagée et créatrice de valeur.

A travers ce plan stratégique, le Département a notamment affirmé sa volonté d'accompagner les territoires dans leurs projets dans une logique d'équité et de solidarité afin de répondre aux enjeux qu'ils soient démographiques, sociaux ou environnementaux. Il souhaite également se positionner en fédérateur/incitateur en faveur de la transition écologique.

La convention entre le SMADC et le Département trouve son fondement dans les premier et dernier axes. Elle a vocation à accompagner l'émergence de projets portés par le SMADC mais aussi donner de la visibilité sur les opérations que le Département entend mener sur cette période. Elle représente également un cadre facilitant la réflexion, l'initiative et l'expérimentation afin de répondre aux nouveaux enjeux de transition.

AR Prefecture

CHIFFRES CLES - Sources : Observatoire départemental des territoires et portail DDT
063-256301375-20241218-DCS20241205-DE
Reçu le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025
Les chiffres correspondent à la moyenne départementale.



GENERALITES

Communes

99

Population

47 780 habitants

Superficie

1950 km²

Densité

25 hab / km²



DEMOGRAPHIE

Evolution démo 2015-2021

+0.51 % [**+3.3 %**]

Plus de 75 ans

12.27 % [**10 %**]

Moins de 15 ans

15.72 % [**34.10 %**]

Indice de jeunesse

0.48 % [**0.81 %**]



LOGEMENT

Résidences principales

68.50%

Maisons individuelles

91%

Taux de logements vacants

14.63% [**10.4 %**]

Logements de 5pc et +

49%

Production logements neufs

130 / an



ECONOMIE

Principal secteur d'emploi

- Administration
- santé social
- industrie

CSP principale des actifs

Ouvriers et employés

Taux de chômage

9.20% [**8.90 %**]

Actifs

19 326

Etablissements employeurs

3341

Exploitations agricoles

1414



ENVIRONNEMENT

Sites Natura 2000

- Gorges de la Sioule
- Gîtes de la Sioule

Espaces naturels sensibles

- Val de Morge
- Butte et Marais de Saint-Pierre-le Chastel



SANTE - SOCIAL

Ratio médecin / hab

0.88 / 1 000 [**1 / 1 000**]

EPHAD

13

Nb de personnes âgées de plus de

75 ans vivant seules

2349

Centre départemental de santé

Saint Gervais d'Auvergne

RSA

699 bénéficiaires [**16 151**]



POLES DE VIE

Bassins de vie

Combronde – Saint Eloy-les- Mines –
Manzat – Saint Gervais d'Auvergne –
Pionsat – Pontgibaud – Les Ancizes
Comps – St Georges de Mons –
Bourg Lastic – Giat - Pontaumur

Maisons France Service

Pontgibaud

Pontaumur

Giat

Saint Gervais d'Auvergne

Manzat

Herment

Bourg Lastic

Taux utilisation transports en

commun pour aller travailler

0.88%

Aires de covoiturage labellisées

17

AR Prefecture

PROJET DE TERRITOIRE

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE

Reçu le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025

La stratégie du territoire des Combrailles portée par le SMADC est explicitée au sein du SCOT du Pays des Combrailles

La solidarité entre les territoires est le fil conducteur qui a guidé l'élaboration de cette stratégie du SCOT, qui s'articule autour de 3 axes :

- 1) Tirer parti du dynamisme de la métropole clermontoise et de la présence de l'A89, mais de manière raisonnée.
- 2) Renforcer le cœur des Combrailles, interface entre le monde périurbain à l'Est et le monde rural à l'Ouest et au Sud en valorisant ses atouts.
- 3) Dynamiser les activités liées aux ressources locales en particulier à l'ouest et au sud en complément des activités agricoles et forestières à conforter.

Cette stratégie s'appuie sur ce qui fait la particularité et l'unité des Combrailles, à savoir :

- un réseau de 12 bourgs centres.
- un tissu de communes rurales.
- et une qualité paysagère et architecturale qui participe à la notoriété du territoire.

Cette stratégie spatiale se décline ensuite en 4 orientations thématiques, chacune dotée d'objectifs chiffrés ou de mesures à mettre en œuvre :

- 1- Assurer le développement économique et de l'emploi.
- 2- Mener une politique résidentielle différenciée.
- 3- Rendre durablement accessible le territoire.
- 4- Tourisme, nature, environnement.

Il est à noter que le SCOT fait actuellement l'objet d'une importante révision. Le Projet d'Aménagement Stratégique qui définira les choix stratégiques du territoire pour les 20 prochaines années sera élaborée au cours de l'année 2025.

La démarche stratégique du territoire a été déclinée et précisée dans plusieurs domaines d'activité afin de disposer de plans d'actions cohérents et structurée sur les années à venir. Il s'agit :

- De la Stratégie de Développement Touristique 2024-2028
- Du Contrat Local de Santé 2024-2028
- De la Convention d'Education Artistique et Culturelle actuellement en phase de transition vers un Projet Culturel de Territoire Label 100 % EAC
- Du Contrat Territorial Sioule Andelot
- Du Projet Alimentaire Territorial.

AR Prefecture

La présence départementale sur le territoire du SMAD des Combrailles

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE

Reçu le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025

À travers l'exercice de ses compétences, le Département mène une action territorialisée et concourt ainsi à l'aménagement du territoire



Périmètre du SMAD des Combrailles

Périmètres des EPCI

- direction territoriale des solidarités - maison des solidarités
- direction des routes
- collège public
- service routier du Département
- parc technique départemental
- maison départementale des solidarités
- permanences des MDS

- autoroute 116 km
- RD catégorie A 1 233,3 km
- RD catégorie B 1 445,07 km
- RD catégorie C 1 489,67 km
- RD catégorie D 1 558,71 km
- espace naturel sensible et Unesco 4 399 ha
- chemin PDIPR 1 034 km

AR Prefecture		
063	Nombre d'agents départementaux sur le territoire du SMADC	207
Requ le 13/01/2025	dont	
Publié le 13/01/2025	métiers des collèges	44
	métiers des routes	126
	métiers du social	37
	assistants familiaux	64
	assistantes maternelles (agrées, non salariées)	279

Article 1^{er} : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les besoins de financement jugés prioritaires par les parties ainsi que les thèmes ou actions de réflexion à partager entre les parties.

Elle est basée sur les ambitions du territoire définies dans le cadre du SCOT du Pays des Combrailles, actuellement en cours de révision, au sein des schémas sectoriels tels que cités dans le préambule, ainsi que sur le plan stratégique départemental.

Elle précise les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier, logistique ou technique à la réalisation des programmes d'actions portés par le SMADC et son appui à la déclinaison sur le territoire des politiques départementales.

Cette convention se veut intégratrice car elle valorise l'ensemble des accompagnements apportés par le Département au SMADC. A noter que le Département intervient également sur le territoire des Combrailles en soutien à d'autres porteurs de projet publics et notamment via le dispositif des contrats territoriaux de développement durable 2023-2026 (CTDD) doté de :

- 994 812 euros pour Combrailles Sioule et Morge ;
- 589 313 euros pour le Pays de Saint Eloy ;
- 529 041 euros pour Chavanon Combrailles et Volcans

Soit un total de 2 113 166 euros.

Les projets d'investissement des communes sont eux accompagnés par le Fonds des Initiatives Communales (FIC).

Article 2 : contribution statutaire départementale

En tant que membre du SMADC, le Département participe au fonctionnement de la structure à travers le versement d'une contribution générale qui s'élève par année à la somme de 378 680 €, sous réserve du vote du budget départemental.

Les conditions de versement de la contribution statutaire départementale sont les suivantes : 50 % de la contribution annuelle est versée après adoption du budget départemental. Le SMADC transmet au Département, dès leur vote, le Budget Primitif de l'année N et le Compte financier Unique de l'année N-1. Les documents transmis mettront en évidence la contribution départementale. La transmission des documents permettra de verser le solde de la contribution départementale de l'année n.

AR Prefecture

Article 3 : programme d'actions du SMADC financé par le Département dans le cadre de la présente convention

063203013-20241216-DCS20241203-DE

Publié le 13/01/2025

Au regard des enjeux du SMADC et de son projet de territoire, le SMADC dispose d'une enveloppe de **300 000 € en investissement** sur la durée de la convention pour cofinancer les projets suivants :

Intitulé du projet	Budget HT	Montants des cofinancements sollicités ou obtenus	Temporalité
Action 1 - Amélioration des conditions d'accueil et d'information des visiteurs	295 000 €	LEADER Puy-de-Dôme – Sera sollicité début 2025	2025-2026
Action 2 - Création d'un espace VTT	50 000 €	Conseil régional Auvergne Rhône Alpes – Territoire Région Pleine Nature - Sera sollicité début 2025	2025-2026
Action 3 - Extension et réaménagement de la Maison des Combrailles	Volet bâtiment : 516 120 € Volet équipement mobilier : 75 000 €	Volet bâtiment : Etat – DETR : 30 % soit 150 000 € - Sera sollicité début 2025 Région – Contrat Région : 100 000 € - Sera déposé avant le 12 février 2025 Volet équipement mobilier : pas de cofinancement	2025-2026
Action 4 - Actions transversales d'investissements nécessaires à la réalisation des missions de développement (matériels informatiques, serveurs)	45 000 €	Pas de cofinancement	2025-2026

Le taux d'intervention du Département sur les projets listés ci-dessus ne pourra excéder **50%**.

Le SMADC pourra solliciter l'inscription de nouveaux projets ou le retrait de projets d'investissement dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée. Ceux-ci feront l'objet d'un avenant à la présente convention. En revanche, les actions de fonctionnement ne seront plus soutenues financièrement par le Département.

Article 4 : accompagnement technique et financier des actions du SMADC dans le cadre des politiques générales du Département

Par ailleurs, le Département soutient aussi d'autres projets portés par le SMADC dans le cadre de ses compétences :

Ainsi, à titre d'information, il finance jusqu'à présent, sous réserve des disponibilités budgétaires et des évolutions des différentes politiques sectorielles :

Au titre de sa politique en faveur des milieux aquatiques :

- un poste d'animatrice du contrat territorial Sioule Andelot à hauteur de 10 000 euros par an.

Au titre du soutien au maintien à domicile

- **Atelier d'analyse des pratiques professionnelles**

Le Département a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) le 19 Janvier 2024 pour la mise œuvre d'actions d'analyse des pratiques professionnelles, de groupes de paroles et de soutien psychologique aux intervenants à domicile ou d'études de situations professionnelles complexes.

Au titre de sa politique culturelle

- **Contrat d'Education Artistique et Culturelle 2023-2027 des Combrailles**

Le Département comme collectivité de coordination et d'accompagnement des territoires, participe avec les autres partenaires institutionnels à la structuration de l'Education Artistique et Culturelle dans le Puy-de-Dôme. Il réaffirme ainsi sa politique éducative, sociale et culturelle qui associe et place l'utilisateur au centre de ses enjeux majeurs. Le SMAD porte l'EAC pour le compte des 3 intercommunalités de son territoire.

AR Prefecture

06 Article 5 : volet coopération/innovation DE

Reçu le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025

La convention étant par ailleurs un cadre permettant de nourrir la réflexion collective, notamment pour répondre aux nouveaux enjeux de transition, le SMADC et le Département se proposent de mener un dialogue prospectif et des projets innovants et/ou expérimentaux dans les domaines suivants :

AGRICULTURE SYLVICULTURE ALIMENTATION

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a fait de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture une priorité avec des objectifs clairs et affichés : **maintenir une agriculture/sylviculture diversifiée, actrice de notre souveraineté alimentaire avec des productions de qualité, riches de ses hommes et savoir-faire, et garantes des paysages puydômois.**

Avec un budget sans précédent de plus de 60 millions d'euros, des mesures opérationnelles alliant proximité, équité et innovation vont être déployées pour :

- accompagner les agriculteurs afin qu'ils vivent dignement de leur travail,
- favoriser l'installation pour conserver l'attractivité et le dynamisme dans nos territoires,
- soutenir le développement et la structuration de filières à valeur ajoutée,
- garantir un approvisionnement de qualité, notamment en restauration collective avec Agrilocal63,
- développer les liens producteurs-consommateurs et redonner une image positive de l'agriculture et la sylviculture.

- Une animation forestière et foncière agricole de proximité

Depuis le 1er janvier 2023, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme déploie une animation forestière et foncière agricole sur l'ensemble de son territoire afin de :

- préserver le foncier agricole grâce à la mise en œuvre de stratégies foncières locales adaptées (reconquête agricole, réglementation des boisements, aménagement foncier, échanges amiables, etc.), et ainsi améliorer la structuration foncière des exploitations agricoles afin de créer les conditions pour maintenir une activité agricole sur le territoire puydômois.
- sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion de leur patrimoine, accompagner la création de desserte forestière et la bonne utilisation de la desserte existante dans l'objectif d'une mobilisation durable de la ressource forestière puydômoise et ainsi pérenniser et dynamiser les activités forestières sur le territoire puydômois.

Dans ce cadre, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et le SMADC se tiendront mutuellement informés et veilleront à une complémentarité des actions mises en œuvre dans les domaines d'activité ci-dessus.

- Une gouvernance alimentaire à vocation sociale et éducative au service des territoires

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en partenariat avec l'Etat et la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, a mis en place une cellule de gouvernance alimentaire puydômoise à vocation sociale et éducative ayant pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs autour des enjeux de souveraineté alimentaire et ainsi créer des dynamiques de coopération au sein du réseau des projets alimentaires territoriaux.

A ce titre, le SMADC, veillera à fédérer les acheteurs de la restauration collective et les structures d'aide alimentaire de son territoire et concourra de manière complémentaire aux actions portées par le Département (notamment à travers Agrilocal63 et le réseau De nos fermes 63) à développer des circuits alimentaires de proximité.

La stratégie des Combrailles en matière d'agriculture et d'alimentation a été votée le 24 janvier 2024 avec l'adoption du dossier de labellisation du Projet Alimentaire de Territoire des Combrailles de niveau 2.

Issus d'un travail de concertation menée en depuis 2022, les choix stratégiques du PAT des Combrailles et le plan d'actions qui en découle se structurent autour de 9 axes de travail :

- Structurer l'offre en produits alimentaires locaux, de qualité et/ou solidaires ;
- Faire de la restauration collective le moteur du projet ;
- Développer des solutions logistiques favorisant les circuits de proximité ;
- Créer un environnement favorable à l'installation et au maintien de l'agriculture sur le territoire ;
- Développer des pratiques agricoles adaptées aux enjeux environnementaux et climatiques ;

AR Prefecture

- 063-256301375-20241218-DGS20241205-DR
Reçu le 13/01/2025
Publié le 19/01/2025
- Promouvoir le territoire des Combrailles par ses agriculteurs et leurs produits ;
 - Faciliter l'appropriation de la question de l'alimentation et de ses enjeux par l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire ;
 - Rendre accessible une alimentation saine et de qualité pour tous ;
 - Animer le Projet Alimentaire Territorial des Combrailles.

TOURISME

Le tourisme est un important levier de développement économique et social pour le Département. Ce constat incite le Conseil départemental à maintenir une politique forte de soutien à l'attractivité des territoires à travers différents leviers (l'appui aux projets publics et le soutien aux différents labels de qualité pour les différentes thématiques : randonnée, baignade et pêche, hébergements...) qui permettent de voir émerger des opérations structurantes pour les territoires.

Dans sa politique d'aménagement touristique, il se positionne fortement sur :

-l'accompagnement des grands projets touristiques emblématiques du territoire (Chaîne des Puys-faille de Limagne, Sites Arvernes, Véloroute et Voie Verte de l'Allier, aménagement du Lac Chambon) et des grandes itinérances (Grande traversée du Massif Central à VTT, ...)

-la pleine nature : l'environnement naturel du Puy-de-Dôme est un support de développement touristique qui lui confère de réels atouts avec les stations de montagne qui constituent un secteur stratégique pour les territoires concernés. L'objectif est de créer une offre homogène afin de mettre en avant des produits d'appel forts et spécifiques à chaque territoire.

-la randonnée pédestre : avec 3 900 km inscrits au PDIPR, l'offre de chemins constitue un atout majeur pour l'attractivité du département. Le développement de l'itinérance se doit d'être un moteur pour l'attractivité et la promotion du Puy-de-Dôme. Son public est une clientèle qui consomme, aide à maintenir des hébergements et services touristiques dans les territoires ruraux. Une offre de randonnées de proximité s'adresse à des publics variés dont les locaux, et notamment à des pratiquants occasionnels.

-la valorisation de l'eau et notamment de la baignade : l'eau représente à travers l'activité baignade une activité très recherchée. Le département bénéficie d'une richesse avec de nombreux lacs d'origine volcaniques, de barrages ou de digues avec des plages labélisées Pavillon Bleu. Elle se fait également au niveau du thermalisme et du bien-être.

Outre la beauté des panoramas, le territoire des Combrailles a des atouts à faire valoir avec une nature particulièrement préservée adaptée à tous types d'activités (randonnée, pêche, producteurs locaux, patrimoine, événements...) qui s'intègrent dans la stratégie départementale. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et le SMADC, à travers cette convention, s'engagent à échanger régulièrement sur les différents plans d'actions touristiques qu'ils vont engager afin de pouvoir coordonner voire mutualiser des actions.

En lien étroit avec les orientations départementales et régionales, la stratégie de développement touristique a été élaborée par le SMADC et ses partenaires et en particulier Combrailles Auvergne Tourisme qui a initié en complément une politique marketing ambitieuse.

La stratégie de développement touristique des Combrailles 2023-2027 est la suivante :

Fort de ses 99 communes, **le territoire des Combrailles est vaste et dépourvu de notoriété spontanée**. L'offre touristique manque de structuration, de modernisation et de connaissance (connaissance de l'offre du territoire et des attentes des clientèles).

Pour faire face à ces différentes problématiques, la stratégie de développement touristique doit **s'appuyer sur des éléments clés** : la pleine nature, les paysages et les points de vue, les rivières et plans d'eau.

A présent, **le territoire doit franchir un cap et passer d'offres individuelles et parsemées à une offre structurée**, identifiable et inscrite dans l'offre globale « Auvergne ».

Les aménagements proposés devront donc **favoriser le maillage territorial** (et donc le parcours de visite), la complémentarité des offres et le développement durable.

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241205-DF
 Recu Pour mener à bien cette stratégie touristique, un plan d'action a été déclinée en 4 axes et 15 fiches.
 Publié le 13/01/2025

Axes	Objectifs
<u>Axe 1 : Rivières et Plans d'eau : piliers de l'offre touristique</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les conditions techniques de l'accueil touristique • Diversifier et développer la dimension récréative des sites liés à l'eau • Faire des rivières et des plans d'eau des espaces de convivialité et de bien-être
<u>Axe 2 : Les atouts naturels et patrimoniaux, acteurs de l'offre touristique</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser l'offre de randonnée • Développer et structurer les activités de pleine nature • Accompagner l'émergence et la mise en place de projets structurants et d'aménagements respectueux des espaces naturels, des paysages et des sols • Accompagner les projets liés au petit patrimoine
<u>Axe 3 : Accueil, qualité et diversification de l'offre</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'hospitalité, physique ou non, dans les Combrailles • Adapter l'offre touristique aux attentes des cibles de clientèle • Quantifier le tourisme sur le territoire
<u>Axe 4 : Marketing et image du territoire</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Décliner et animer la marque touristique • Adapter l'image au positionnement et à l'ambition définie et mettre en œuvre la stratégie marketing • Créer et fédérer un réseau de partenaires touristiques pour qu'ils déclinent et valorisent l'image des Combrailles

ENVIRONNEMENT

Le SMADC est co-porteur avec la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne du Contrat Territorial Sioule Andelot.

Le programme d'actions est structuré en 6 volets et 19 objectifs. Les objectifs sont essentiellement fixés par masse d'eau et certains sont transversaux à l'ensemble du territoire.

Volets	Objectifs
<u>Volet A</u>	• Hydromorphologie : Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitationnelle
	• Continuité écologique : Restauration de la continuité écologique
	• Hydromorphologie : Restauration de la morphologie et des milieux annexes
	• Hydromorphologie : Amélioration des connaissances
	• Animation thématique : Organisation des journées techniques
<u>Volet B</u>	• Agricole ZH : Etude et valorisation des bonnes pratiques en contexte élevage
	• Animation thématique : Organisation des journées techniques
	• Biodiversité : Développer et mettre en œuvre des pratiques de gestion sur des milieux naturels sensibles
<u>Volet C</u>	• Biodiversité : Développer un réseau de mares en contexte élevage
	• Hydrologie : Etudier et limiter l'impact potentiel des plans d'eau
<u>Volet D</u>	• Hydrologie : Accompagner les usagers pour améliorer l'usage de la ressource en eau
	• Pollution diffuse : Limiter les apports en fines et les concentrations dans les eaux superficielles
	• Pollution diffuse : Améliorer la qualité des rejets domestiques dans les milieux
	• Agricole : Amélioration des connaissances sur les pratiques agricoles
<u>Volet E</u>	• Animation thématique : Mise en réseau des acteurs agricoles du territoire et promotion des actions réalisées
	• Communication : Communication et valorisation des actions du contrat territorial
	• Suivi : Suivi des milieux et des actions
<u>Volet F</u>	• Suivi : Bilan et évaluation
	• Cellule d'animation : Animation, structure

SOCIAL/SANTE

Les actions du SMADC et des partenaires en matière de santé et de développement de l'offre de soins sont définies à travers le 3ème Contrat Local de Santé des Combrailles signé avec l'ARS et l'ensemble des acteurs, et en particulier le Département du Puy-de-Dôme le 8 mars 2024, pour la période 2024-2028. La ligne de conduite est ainsi définie comme suit.

AR Prefecture	
Axes	Objectifs
03-256301375-20241218-DCS20241218 Reçu le 13/01/2025 Publié le 02/02/2025 Axe 1 : Renforcer l'accès aux soins et à l'offre médico-sociale en tout point du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et organiser une offre de soins adaptée au territoire et aux besoins • Organiser les soins non programmés • Favoriser l'installation des professionnels de santé • Réussir le virage domiciliaire
Axe 2 : Agir en faveur de la santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la santé mentale sur le territoire • Prévenir la mal être et le suicide • Sensibiliser au maintien d'une bonne santé mentale et lutter contre la stigmatisation • Lutter contre toutes les formes d'addictions • Renforcer les facteurs de protections
Axe 3 : Renforcer le pouvoir d'agir sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre de prévention et de dépistage en tout point du territoire en lien avec les grandes thématiques identifiées : activité physique, alimentation, sexualité, son/bruit • Comprendre, agir et prévenir en matière de santé environnement • Sensibiliser aux dépistages organisés des cancers
Axe 4 : Améliorer et accompagner la prise en charge des publics vulnérables (précaires, PA, PH...)	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'exclusion et la précarité • Faciliter la mobilité des publics vulnérables pour permettre la prévention et le soin • Lutter contre les violences intrafamiliales • Accompagner l'évolution de l'offre médico-sociale sur le territoire • Organiser le parcours de la personne âgée • Améliorer le parcours de vie des personnes en situation de handicap
Axe 5 : Coordination du CLS, animation, information et démocratie en santé	<ul style="list-style-type: none"> • Animer et coordonner le CLS • Accroître la place du CLS dans l'environnement territorial • Placer l'usager au centre des politiques de santé en valorisant leur expression

En outre, le SMADC est structure porteuse des services médico-sociaux suivants : le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), l'Equipe Spécialisées Alzheimer (ESA) et la Plateforme d'Accompagnement et de Répit itinérante (PFAR).

HABITAT/URBANISME

En matière d'urbanisme, le SMADC porte le SCOT du Pays des Combrailles. Celui-ci a été arrêté en 2010 et a connu deux modifications depuis. Après une phase d'évaluation, la révision du SCOT a fait l'objet d'une délibération en octobre 2022 par le comité syndical du SMADC. En 2023, une phase préalable d'écoute et de pédagogie auprès des élus a été engagée avec le soutien de l'ANCT.

La révision est entrée dans sa phase active en 2024 avec le recrutement en septembre 2024 de prestataires chargés d'accompagner les élus à la formalisation du SCOT révisé. Ce travail s'échelonne sur la période 2024-2027.

CULTURE

L'Éducation Artistique et Culturelle est aujourd'hui un enjeu culturel partagé par l'ensemble des élus des Combrailles. L'EAC est laissée à l'initiative et à la mise en œuvre par le SMADC : les trois Communautés de communes se positionnant plus particulièrement sur la diffusion du spectacle vivant, avec le réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » (saisons culturelles intercommunales et festivals), l'enseignement musical et la lecture publique.

LEADER

La Région autorité de gestion des fonds européens a souhaité que les groupes d'action locale (GALs) s'organisent pour porter une candidature à une échelle départementale (hors Métropole) pour le programme européen Leader 2023-2027. Aussi, une entente a été créée entre les anciens GALs du Puy-de-Dôme auxquels s'est ajoutée la Communauté de communes Plaine Limagne. Cette entente

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS2024_205-DE
Reçu le 19/01/2025
Publié le 13/01/2025

s'est fondée sur la stratégie Osmose+. Le SMADC s'est porté volontaire pour porter la cellule de gestion et est à ce titre l'interlocuteur de la Région et le coordinateur du programme Leader Puy-de-Dôme.

Partant de ces constats, le Département et le SMADC conviennent d'échanger sur ce programme LEADER. Ainsi le SMADC s'engage à :

- transmettre au Département en amont des comités de programmation Leader la liste des dossiers qui seront présentés avec à minima le descriptif et le plan de financement de l'opération,
- solliciter l'avis du Département avant la présentation en comité de programmation des appels à projet Leader. Cet avis consultatif vise à s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des dispositifs Leader avec les politiques mises en œuvre par le Département,
- tenir le Département informé des évolutions intervenant sur le programme.

Article 6 : modalités d'attribution des aides départementales

Chaque projet, une fois son plan de financement stabilisé et le résultat de la consultation d'appel d'offres connu sera présenté à l'organe délibérant du Département, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Le taux d'intervention du Département sur les projets listés à l'article 3 ne pourra excéder **50%**.

Chaque projet fera l'objet d'une convention d'attribution de subvention qui précisera les modalités de versement de l'aide départementale et la répartition des crédits de paiement sur les différents exercices budgétaires, sous réserve du respect de l'annualité budgétaire.

Conformément au règlement financier départemental 2023 mis à jour en mars 2024, les projets d'investissement, objets du présent contrat, ne pourront prétendre à d'autres financements de la part du Département sur les mêmes postes de dépenses.

Les expérimentations et/ou modalités de travail en commun décidées après la signature de la présente convention pourront faire l'objet d'un avenant à celle-ci, ou de conventions particulières si besoin.

Article 7 : durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de notification par le Département. Elle prendra fin au **31 décembre 2026**.

Article 8: suivi de la convention et dialogue annuel de gestion

Les parties se réunissent deux fois par an au minimum. Lors de ces réunions initiées par le Département, les projets inscrits aux articles 3 et 4 font l'objet d'une présentation de leur état d'avancement respectif par le maître d'ouvrage de l'opération. Un état des lieux des réflexions ou expérimentations sera notamment présenté. Ces réunions seront l'occasion d'échanger sur les politiques menées respectivement dans un souci de concertation.

Article 9 : clause de règlement amiable des différends et compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses est soumis au tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Préalablement à la saisine de cette juridiction, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé réception un mémoire comportant l'énoncé et la motivation du différend.
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre.
- à l'issue de ce délai ou à réception de ce mémoire en réponse, la partie la plus diligente procédera à la saisine du tribunal.

AR Prefecture

Article 10 : résiliation

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE
Reçu le 13/01/2025

Le Département peut, à tout moment et sans aucun délai de préavis, pour tout motif d'intérêt général mettre fin à la présente convention.

En cas de résiliation de la présente convention, le SMADC ne peut prétendre à une indemnité.

Article 11 : modification de la convention

Les présentes ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant adopté par les parties.

Fait à Clermont-Ferrand en deux exemplaires originaux

Le XXXX 2024

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement et Développement des
Combrailles,**

Boris SOUCHAL

**Le Président du Conseil départemental du
Puy-de-Dôme,**

Lionel CHAUVIN

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241205-DE
Reçu le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025